



Délibération 2025.03.06

Délibération affichée
et exécutoire le :

07/04/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Adoption du budget primitif 2025 : budget principal

Vu la proposition de budget primitif 2025 du budget principal présentée par Monsieur le Maire ;

Considérant que le budget présenté prend en compte l'affectation du résultat, intègre les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2024 et que les dépenses et recettes ont été évaluées de façon sincère ;

Considérant que chacune des sections s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

- fonctionnement :	2 362 000,00 €
- investissement :	1 622 800,00 €

Sans discussion, le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, adopte le budget primitif 2025 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier

